

Les bioaérosols en cabinet dentaire



QUEL MASQUE CHOISIR?

Le risque

L'air des cabinets dentaires contient des microorganismes aéroportés ou bioaérosols.

Ces bioaérosols, qui proviennent de la bouche des patients et des biofilms des unités dentaires, sont générés lors d'opérations dentaires.

Le pistolet air/eau, la turbine et le détartreur ultrasonique produisent de fortes concentrations de bioaérosols potentiellement infectieux.

En moyenne, ces bioaérosols ont un diamètre inférieur à 1 micromètre.

À cette dimension, ils flottent dans l'air et demeurent en suspension pendant des heures.



C'est donc tout l'air de la pièce qui se trouve potentiellement contaminé par les bioaérosols et pas seulement l'environnement immédiat du patient.

Cette contamination peut subsister bien après la fin de l'intervention.

Une protection partielle

Le masque chirurgical n'offre qu'une protection relative contre les bioaérosols. Ce type de masque a été conçu, à l'origine, pour protéger le patient en chirurgie et non le personnel médical.

Le masque chirurgical

Le peu de protection qu'offre le masque chirurgical tient à la performance variable de sa surface filtrante et, surtout, à la présence d'ouvertures sur les côtés et près du nez. Ces ouvertures favorisent l'inhalation d'air contaminé.



Une protection efficace

L'étanchéité du masque sur le pourtour du visage est cruciale pour assurer une protection adéquate.

Le masque certifié

Les masques N95, N99 et N100, certifiés par le *National Institute of Occupational Safety and Health* (NIOSH) des États-Unis sont conçus à cette fin.

Un masque certifié, bien ajusté, offre une protection efficace contre les bioaérosols.



L'étanchéité

Une parfaite étanchéité étant de première importance, effectuez toujours les deux tests suivants à chaque utilisation du masque :

- 1) Couvrez le masque avec les deux mains sans le toucher, puis inspirez. Le masque devrait légèrement s'écraser en l'absence de fuites.
- 2) Puis, en couvrant toujours le masque avec les mains, expirez. Le masque devrait légèrement bomber.

En présence de fuites, réajustez le masque.

Notez que le port de la barbe nuit à l'étanchéité sur le pourtour du visage et réduit la protection offerte. Considérez alors l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire à ventilation assistée avec visière.

Fréquence de remplacement

Conformément au principe de précaution, il est recommandé de remplacer le masque entre chaque patient.

De plus, en raison de la présence potentielle de bioaérosols infectieux sur la surface filtrante, il faut manipuler le masque avec soin et se laver les mains après en avoir disposé.

La sélection

Un masque certifié NIOSH offre une protection efficace dans la mesure où le modèle choisi correspond à la forme du visage de l'utilisateur.

Il existe une diversité de modèles de masques certifiés ayant chacun leur configuration. Essayez plusieurs modèles si nécessaire afin de sélectionner celui qui est le plus adéquat.

En vertu de la réglementation québécoise, il est de la responsabilité de l'employeur d'élaborer un programme de protection respiratoire et d'effectuer des tests d'ajustement pour valider la sélection du protecteur choisi.

Ces tests peuvent être qualitatifs (par l'utilisation d'un brouillard de particules odorantes) ou quantitatifs (par la mesure de la concentration de particules à l'intérieur du masque).

La prévention des infections dépend de la mise en place d'une série de mesures. Le port d'un masque certifié en fait partie. Il constitue le dernier moyen de protection contre l'inhalation d'air contaminé.

Mise en garde

Les recommandations contenues dans ce dépliant s'appliquent aux bioaérosols infectieux et non infectieux.

Cependant, en cas d'épidémie ou de pandémie (la grippe aviaire, par exemple), suivez les recommandations des autorités de la santé publique.

Pour en savoir plus, visitez le site www.irsst.qc.ca et téléchargez gratuitement :

- Rapport sur la caractérisation des bioaérosols en cabinet dentaire, R-407
- Guide sur la protection respiratoire contre les bioaérosols, RG-497
- Guide pratique de protection respiratoire, R-319

Voir aussi :

- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST 2007), L.R.Q., c.S-2.1-r19.01 à www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca
- Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires - norme ACNOR Z94.4-93 <http://ohsviewaccess.csa.ca/?lang=FR>

Auteurs : Louis Bousquet
Jacques Lavoie
Graphisme et illustrations : BizBiz créations
Production : Service valorisation de la recherche
et relations avec les partenaires, IRSST

Institut de recherche Robert-Sauvé
en santé et en sécurité du travail
505, boulevard de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3C2
Téléphone : 514 288-1551

© IRSST, novembre 2008